



job étudiant sans contrat, comment faire valoir ses droits?

Par **lauralaura**, le **26/04/2010** à **12:51**

Bonjour,

Je travail pour une entreprise de street marketing depuis quelques semaines.
Mon employeur ne m'a toujours pas présenté de contrat malgré que j'en ai demandé un.
Je n'ai toujours pas reçu de liquidité ni de chèque de payment.
Je commence à avoir peur de n'être pas payée et de n'avoir aucun contrat.
J'ai des preuves mail, texto et écrites de mon travail pour l'entreprise mais je ne sais pas comment les faire valoir.
Ai-je les moyens de faire valoir mes droits??
merci
Laura

Par **miyako**, le **26/04/2010** à **22:44**

Bonsoir,

Exigez immédiatement le double de la Déclaration Unique d'Embauche (DUE) ,preuve de la déclaration à l'URSSAF .
Vous pouvez également contacter directement l'URSSAF ,pour savoir.
Gardez bien toutes les preuves de votre travail et de votre embauche ,essayez aussi d'avoir des témoignages écrits ,pour le cas où ?????
Amicalement vôtre
suji Kenzo